



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Rapport de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
sur sa neuvième session, tenue à Varsovie
du 11 au 23 novembre 2013**

Première partie: Délibérations

Table des matières

| | <i>Paragraphe</i> s | <i>Page</i> |
|---|---------------------|-------------|
| I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) | 1 | 5 |
| II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) | 2–29 | 5 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 2–4 | 5 |
| B. Élection au Bureau de membres de remplacement | 5 | 7 |
| C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires..... | 6–16 | 7 |
| D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs | 17–19 | 9 |
| E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto | 20–25 | 10 |
| F. Participation..... | 26–28 | 10 |
| G. Documentation | 29 | 11 |
| III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour) | 30–50 | 11 |
| A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique | 30–45 | 11 |
| B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre | 46–50 | 13 |



| | | | |
|-------|---|---------|----|
| IV. | Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 4 de l'ordre du jour) | 51–59 | 13 |
| A. | Directives relatives au mécanisme pour un développement propre..... | 51–57 | 13 |
| B. | Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre | 58–59 | 15 |
| V. | Questions relatives à l'application conjointe (Point 5 de l'ordre du jour) | 60–67 | 15 |
| A. | Directives relatives à l'application conjointe..... | 60–65 | 15 |
| B. | Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe..... | 66–67 | 16 |
| VI. | Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 6 de l'ordre du jour) | 68–73 | 16 |
| VII. | Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour) | 74–83 | 18 |
| A. | Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation | 74–81 | 18 |
| B. | Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation | 82–83 | 19 |
| VIII. | Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour) | 84–85 | 20 |
| IX. | Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement (Point 9 de l'ordre du jour) | 86–87 | 20 |
| X. | Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour) | 88–90 | 20 |
| XI. | Clarification du libellé de la section G (par. 7 <i>ter</i> de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente» (Point 11 de l'ordre du jour) | 91–94 | 21 |
| XII. | Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour) | 95–96 | 21 |
| XIII. | Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour) | 97–99 | 21 |
| XIV. | Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 14 de l'ordre du jour) | 100–102 | 22 |
| XV. | Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 15 de l'ordre du jour) | 103 | 22 |
| XVI. | Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour) | 104–110 | 22 |
| A. | Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013..... | 104–105 | 22 |
| B. | Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015..... | 106–108 | 23 |

| | | | |
|---------|---|---------|----|
| | C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto | 109–110 | 23 |
| XVII. | Réunion de haut niveau (Point 17 de l'ordre du jour) | 111–115 | 23 |
| | A. Ouverture de la réunion de haut niveau | 111–114 | 23 |
| | B. Déclarations des Parties et des États dotés du statut d'observateur | 115 | 24 |
| XVIII. | Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 18 de l'ordre du jour) | 116 | 24 |
| XIX. | Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour) | 117–118 | 24 |
| XX. | Conclusion des travaux de la session (Point 20 de l'ordre du jour) | 119–120 | 24 |
| | A. Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto..... | 119 | 24 |
| | B. Clôture de la session..... | 120 | 25 |
| Annexes | | | |
| I. | Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations attending the ninth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol..... | | 26 |
| II. | Calendar of meetings of Convention and Kyoto Protocol bodies, 2014-2018 | | 30 |
| III. | Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its ninth session..... | | 31 |

Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa neuvième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2013/9/Add.1

Décision

- 1/CMP.9 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.9 Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation
- 3/CMP.9 Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
- 4/CMP.9 Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre
- 5/CMP.9 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 6/CMP.9 Directives concernant la communication d'informations sur les activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 7/CMP.9 Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'annexe I ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement dont l'admissibilité n'a pas encore été établie
- 8/CMP.9 Comité de contrôle du respect des dispositions
- 9/CMP.9 Informations supplémentaires figurant dans les sixièmes communications nationales soumises en application du paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 10/CMP.9 Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Résolution

- 1/CMP.9 Expression de gratitude au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Varsovie

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte au Stade national à Varsovie (Pologne), le 11 novembre 2013, par le Ministre polonais de l'environnement, M. Marcin Korolec, Président de la neuvième session de la CMP¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 11 novembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2013/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la huitième session de la CMP et en concertation avec le Bureau de la CMP.

3. Conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, une demande a été faite par un représentant du Groupe des 77 et de la Chine d'ajouter à l'ordre du jour de la neuvième session de la CMP un point portant sur les modalités et dispositions selon lesquelles la table ronde ministérielle de haut niveau pourrait revoir les engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Des représentants de trois groupes ont fait des déclarations. Aucun consensus ne s'est dégagé sur la proposition d'ajout de ce point à l'ordre du jour de la session.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.

¹ La neuvième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2013/10). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Varsovie sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont consignées dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre:
 - a) Directives relatives au mécanisme pour un développement propre;
 - b) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe:
 - a) Directives relatives à l'application conjointe;
 - b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.
8. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto.
9. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement.
10. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
11. Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
15. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
17. Réunion de haut niveau.
18. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.

20. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Ce point de l'ordre du jour a été examiné à la 1^{re} séance et à la reprise de la 9^e séance de la CMP, les 11 et 23 novembre respectivement. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres de remplacement³.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMP à se référer aux annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2013/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 16 novembre, des projets de décision et de conclusions, pour examen par la CMP.

7. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer aux organes subsidiaires les points ci-après pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»

Point 13 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 4 b) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

Point 5 b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe

Point 7 b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation

Point 8 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto

Point 9 Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement

Point 10 Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

³ FCCC/CP/2013/10, par. 12 à 14.

- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 16 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 16 b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
- Point 16 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

8. En ce qui concerne le point 17 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a informé la CMP que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties⁴.

9. Le Président a rappelé la recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) concernant la participation d'observateurs aux réunions informelles et a proposé que la première et la dernière séance de consultations informelles, au moins, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateurs, s'il y avait lieu⁵.

10. Le Président a encouragé les Présidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour garantir l'efficacité dans la gestion du temps, et il a invité à tout faire pour exploiter au maximum le temps de séance disponible pour débattre des questions de fond au titre de la CMP.

11. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

12. Des déclarations générales ont été faites par les représentants des Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Lituanie (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Liechtenstein (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Népal (au nom des pays les moins avancés), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'Équateur (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce) et de la Colombie (au nom de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes). Un représentant d'une Partie a fait une déclaration⁶.

13. Des déclarations ont été faites également par les représentants de trois collectifs d'organisations non gouvernementales (défense de l'environnement, peuples autochtones et jeunesse).

14. Durant la session, le Président a organisé un certain nombre de séances plénières informelles de bilan, ayant pour objet de contribuer à l'ouverture, au caractère non exclusif et à la transparence des négociations, et de fournir à tous les participants une vue d'ensemble de l'organisation des travaux, des dispositions prises et du déroulement des négociations⁷.

15. Le Président a, sous sa propre autorité, mené des consultations en vue de parvenir à un terrain d'entente sur plusieurs questions clefs restant à régler. À cet égard, il a sollicité

⁴ Voir document FCCC/CP/2013/10, par. 19.

⁵ FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

⁶ Les retransmissions intégrales sur le Web des séances plénières sont accessibles à l'adresse: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/ovw_onDemand.php?id_kongressmain=259.

⁷ Voir http://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/items/7881.php.

un appui et a obtenu une assistance par la communication et des consultations au niveau ministériel, comme suit:

a) Sur les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, la communication au niveau ministériel a été assurée par M. Ville Niinistö (Finlande);

b) Sur la clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente», des consultations portant également sur la question mentionnée à l'alinéa *a* ci-dessus ont été entreprises initialement par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Par la suite, des consultations ont été menées séparément sur la question par M^{mes} Iwona Rummel-Bulska (Pologne) et Marzena Anna Chodor (Pologne);

c) Sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, des consultations ont été assurées par M. Robert F. Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) et M. Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo).

16. Suite à l'adoption de décisions et de conclusions à la reprise de la 9^e séance de la CMP et à la reprise de la 10^e séance de la Conférence des Parties, le 23 novembre, une séance conjointe de la Conférence des Parties et de la CMP s'est tenue pour prendre connaissance de brèves déclarations avant la clôture des sessions de la CMP et de la Conférence des Parties⁸. Les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, y compris au nom du Groupe composite, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des pays les moins avancés (PMA), du Groupe des États d'Afrique et du Système d'intégration de l'Amérique centrale⁹. Des déclarations ont été faites également par les représentants de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (ONG) (défense de l'environnement et jeunesse).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

17. À la 9^e séance, le Président a rappelé que, à sa première session, la CMP avait adopté la décision 36/CMP.1, qui dispose que les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP et qu'un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation, conformément à la pratique établie, par le Bureau de la Conférence des Parties à la Conférence des Parties et à la CMP .

18. Le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁰ dans lequel il est indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

⁸ Voir: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id_kongresssession=7091&theme=unfccc.

⁹ Pour les interventions faites au sujet d'une décision en particulier, se reporter aux paragraphes 39 à 41, 56 et 80 ci-après.

¹⁰ FCCC/CP/2013/9–FCCC/KP/CMP/2013/8.

19. À la même séance, sur la base du rapport du Bureau, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

20. À sa 2^e séance, le 13 novembre, la CMP a examiné le rapport de situation sur les instruments d'acceptation reçus par le Dépositaire en ce qui concerne l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, document présenté par la Secrétaire exécutive.

21. La Secrétaire exécutive a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto¹¹. Elle a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'amendement de Doha entre en vigueur. Elle a fait observer que, au 12 novembre 2013, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha de la Barbade, des Émirats arabes unis et de Maurice. Elle a également fait observer que d'autres Parties avaient engagé le processus de ratification. Elle a encouragé toutes les Parties participant à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à ratifier dès que possible l'amendement de Doha.

22. Le Président a invité les Parties à accélérer le dépôt de leurs instruments d'acceptation eu égard à l'amendement de Doha.

23. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

24. À la 9^e séance, la Directrice exécutive a brièvement fait état des faits nouveaux survenus, déclarant que le 13 novembre 2013 le Dépositaire avait reçu un instrument d'acceptation émanant d'une quatrième Partie. Elle a félicité le Bangladesh d'avoir déposé son instrument d'acceptation de l'amendement de Doha et a encouragé toutes les Parties à accélérer leur ratification.

25. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie¹².

F. Participation

26. Les sessions tenues à Varsovie ont rassemblé les représentants de 187 Parties au Protocole de Kyoto ainsi que d'États dotés du statut d'observateur, d'organes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

27. Ont également participé à la session les représentants de 639 organisations intergouvernementales et ONG, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2013/INF.4.

28. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant la participation d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également

¹¹ Décision 1/CMP.8.

¹² Un représentant de la Suisse a indiqué qu'il comptait engager auprès du Dépositaire une procédure de rectification visant à corriger la version française de la note de bas de page n° 11 de l'amendement de Doha, précisant que l'erreur constatée n'aurait pas d'incidence sur son application de l'amendement de Doha et que la procédure de rectification l'aiderait dans son processus de ratification. Le Président a fait observer que, comme demandé, il serait fait état de la déclaration dans le rapport sur la session.

à la CMP. La liste des organisations admises en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP figure dans le document FCCC/CP/2013/2¹³.

G. Documentation

29. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa neuvième session figure à l'annexe III du présent rapport.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

30. La CMP était saisie du rapport du SBSTA sur sa trente-huitième session tenue à Bonn (Allemagne), du 3 au 14 juin 2013¹⁴.

31. À la 9^e séance, le Président du SBSTA, M. Muyungi, a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa trente-neuvième session¹⁵ et a rendu compte oralement des résultats intéressant la CMP. À sa trente-neuvième session, le SBSTA a recommandé un projet de conclusions, pour examen et adoption par la CMP¹⁶.

32. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa trente-huitième session, du projet de rapport du SBSTA sur sa trente-neuvième session et du rapport oral du Président du SBSTA. Le Président de la CMP a remercié M. Muyungi non seulement pour sa diligence dans la conduite des travaux du SBSTA mais aussi pour sa contribution à l'obtention de résultats importants pour la progression du processus découlant de la Convention à la neuvième session de la CMP.

33. Sur la question des incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, lancées conformément à la décision 1/CMP.7 et développées conformément à la décision 2/CMP.8, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, la CMP a poursuivi ses travaux.

34. À la reprise de la 9^e séance, le Président a rappelé que les Parties avaient tenu des consultations approfondies en vue d'examiner les incidences des questions évoquées au paragraphe 33 ci-dessus. Le Président a rappelé qu'il avait demandé à M. Niinistö d'assurer la communication au niveau ministériel sur cette question (voir par. 15 ci-dessus).

35. Sur proposition du Président¹⁷, la CMP a adopté la décision 6/CMP.9, intitulée «Directives concernant la communication d'informations sur les activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto».

¹³ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le paragraphe 15 du document FCCC/CP/2013/10.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2013/3 et Add.1 et 2.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2013/L.21.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 116.

¹⁷ FCCC/KP/CMP/2013/L.11/Add.1.

36. Sur d'autres questions de méthodologie ayant trait aux incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, la CMP a progressé mais n'est pas parvenue à achever ses travaux. Elle a demandé au SBSTA de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarantième session (juin 2014) sur la base du projet de texte disponible à l'adresse: <http://unfccc.int/7969.php>.

37. La CMP a constaté avec satisfaction que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait dûment achevé ses travaux sur la version révisée des *Méthodes supplémentaires et recommandations en matière de bonnes pratiques découlant du Protocole de Kyoto*, qui a été adoptée et approuvée par le GIEC à sa trente-septième session tenue à Batumi (Géorgie), du 14 au 18 octobre 2013.

38. La CMP a pris note de la conclusion du SBSTA, qui a décidé de poursuivre, à sa quarantième session¹⁸, l'examen des incidences d'une éventuelle révision de la désignation des terres satisfaisant aux critères requis aux fins de l'exécution d'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

39. Les représentants de sept Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

40. Le représentant qui est intervenu au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres a fait observer que si la CMP ne parvenait pas à achever ses travaux sur le projet de décision évoqué au paragraphe 36 ci-dessus, il ne restait qu'un nombre limité de questions, indiquées entre crochets, dont les Parties ne pouvaient achever l'examen. Le représentant a déclaré que d'autres parties du texte ne soulevaient aucune controverse. Il a décrit dans les grandes lignes l'interprétation faite en toute bonne foi par son groupe, selon laquelle les Parties ne reviendraient pas sur les paragraphes non contestés à la séance suivante, et a fait part de l'intention de prendre en compte les parties du texte non contestées comme base pour la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Les représentants de l'Australie, de la Norvège et de la Suisse sont intervenus pour exprimer leur appui à la déclaration qui venait d'être faite et à l'interprétation dont il était fait part.

41. Un représentant de la République bolivarienne du Venezuela a déclaré que, pour lui, le projet de texte, dont il est fait mention au paragraphe 36 ci-dessus, n'ayant pas été adopté au cours de la session de la CMP, aucune partie du texte ne pouvait être considérée comme acquise, et qu'il se réservait le droit de revenir sur tout paragraphe dudit texte.

42. Le Président a fait observer que, comme demandé, il serait rendu compte dans le rapport de la session des déclarations dont il est question aux paragraphes 40 et 41 ci-dessus.

43. Sur la question des conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23), la CMP a adopté à sa 9^e séance, sur recommandation du SBSTA¹⁹, les conclusions figurant aux paragraphes 44 et 45 ci-après.

44. La CMP a pris en considération les travaux du SBSTA, les informations recueillies dans les communications des Parties et le document FCCC/TP/2011/2. Elle a pris note de ce que le SBSTA avait débattu des conséquences de la mise en place de nouvelles

¹⁸ FCCC/SBSTA/2013/3, par. 151 et 152.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 116.

installations de production d'HCFC-22 dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'HFC-23, ainsi que des moyens de remédier à de telles conséquences. Agissant sur recommandation du SBSTA, la CMP a achevé son examen du point de l'ordre du jour correspondant.

45. La CMP a pris note des conclusions du SBSTA et de l'achèvement de son examen de la question.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

46. La CMP était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sur sa trente-huitième session tenue à Bonn (Allemagne), du 3 au 14 juin 2013²⁰.

47. À la 9^e séance, le Président du SBI, M. Chruszczow, a présenté le projet de rapport du SBI sur sa trente-neuvième session²¹ et a rendu compte par oral des résultats intéressant la CMP. À sa trente-neuvième session, le SBI a recommandé un projet de conclusion²² et quatre projets de décision pour examen et adoption par la CMP²³.

48. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa trente-huitième session, du projet de rapport du SBI sur sa trente-neuvième session et du rapport oral du Président du SBI. Le Président de la CMP a remercié M. Chruszczow non seulement pour sa direction avisée des travaux du SBI mais aussi pour sa contribution à l'obtention de résultats importants pour la progression du processus découlant de la Convention à la neuvième session de la CMP.

49. S'agissant du point subsidiaire 7 d) de l'ordre du jour du SBI, intitulé «Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'annexe I de la Convention ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement dont l'admissibilité n'a pas encore été établie», le SBI a, à sa trente-neuvième session, adressé un projet de décision²⁴ à la CMP en vue d'un examen plus approfondi.

50. À la même séance, la CMP a adopté la décision 7/CMP.9 intitulée «Modalités visant à accélérer l'établissement de l'admissibilité des Parties visées à l'annexe I ayant pris des engagements pour la deuxième période d'engagement dont l'admissibilité n'a pas encore été établie».

IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Directives relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

51. À la 2^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2013/5 (Part. I et II) contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, et ses recommandations. Le rapport annuel porte sur les activités

²⁰ FCCC/SBI/2013/10.

²¹ FCCC/SBI/2013/L.1.

²² FCCC/SBI/2013/20, par. 17.

²³ FCCC/SBI/2013/20, par. 14, 65, 80 et 122.

²⁴ FCCC/SBI/2013/20, par. 80.

du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre pendant la période allant du 14 septembre 2012 au 4 octobre 2013.

52. Le Président du Conseil exécutif, M. Peer Stiansen (Norvège), a rendu compte à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les diverses recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

53. Les représentants de huit Parties ont pris la parole, dont un s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique et un autre au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Des déclarations ont été faites également par une organisation connexe du système des Nations Unies et par un représentant d'organisations non gouvernementales de défense de l'environnement.

54. Le Président a fait observer que la CMP devrait adopter une décision pour prendre acte des travaux du Conseil exécutif et lui donner des orientations pour la suite. Faisant suite à cette proposition, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Giza Gaspar Martins (Angola) et M. Marko Berglund (Finlande).

55. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre devaient être élus par la CMP au cours de la session.

56. À la reprise de la 9^e séance, un représentant d'une Partie a fait une déclaration. Sur proposition du Président²⁵, la CMP a adopté la décision 3/CMP.9 intitulée «Directives relatives au mécanisme pour un développement propre».

57. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre dont le nom suit²⁶. Le Président a encouragé vivement les groupes et les collectifs concernés à faire connaître les candidatures en attente au plus tard le 31 janvier 2014. La CMP est convenue que, conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la neuvième session de la CMP.

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

| | Membre | Membre suppléant |
|--|---|--|
| États d'Europe orientale | M ^{me} Nataliya Kushko (Ukraine) | M ^{me} Diana Harutyunyan (Arménie) |
| Petits États insulaires en développement | M. Hugh Sealy (Nauru) | M. Amjad Abdulla (Maldives) |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention | M. Frank Wolke (Allemagne) | |
| Parties non visées à l'annexe I de la Convention | M. Jose Domingos Gonzalez Miguez (Brésil) | |

²⁵ FCCC/KP/CMP/2013/L.10.

²⁶ La liste la plus récente des membres du Conseil exécutif peut être consultée à l'adresse: http://unfccc.int/bodies/election_and_membership/items/6558.php.

M. Quazi Kholiquzzaman
Ahmad (Bangladesh)

Remplaçant

États d'Europe occidentale
et autres États

M. Martin Enderlin
(Suisse)

**B. Examen des modalités et procédures d'application
du mécanisme pour un développement propre**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

58. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

59. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI²⁷, la CMP a adopté la décision 4/CMP.9 intitulée «Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre».

V. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Directives relatives à l'application conjointe

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

60. À la 2^e séance, le Président a invité les délégations à se référer au document FCCC/KP/CMP/2013/4, qui contient le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, détaillant les activités du Comité pendant la période allant du 28 septembre 2012 au 24 septembre 2013.

61. Le Président du Comité de supervision de l'application conjointe, M. Derrick Oderson (Barbade), a rendu compte par oral à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Comité. Il a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

62. Le Président a fait observer que la CMP devrait adopter une décision pour prendre acte des travaux du Comité de supervision de l'application conjointe et lui donner les orientations pour la suite. Comme suite à cette proposition, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Yaw Osafo (Ghana) et M. Dimitar Nikov (France).

63. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Comité de supervision de l'application conjointe devaient être élus par la CMP au cours de la session.

64. À la 9^e séance, le Président a indiqué que le groupe de contact avait élaboré un projet de décision pour adoption par la CMP. Sur proposition du Président²⁸, la CMP a adopté la décision 5/CMP.9 intitulée «Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto».

²⁷ FCCC/SBI/2013/20, par. 65.

²⁸ FCCC/KP/CMP/2013/L.3.

65. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Comité de supervision de l'application conjointe dont le nom suit²⁹. Le Président a encouragé vivement les groupes et les collectifs concernés à faire connaître les candidatures en attente au plus tard le 31 janvier 2014. La CMP est convenue que, conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la neuvième session de la CMP.

Comité de supervision de l'application conjointe

| | Membre | Membre suppléant |
|--|---|---|
| Petits États insulaires en développement | M. Derrick Oderson (Barbade) | M. Albert Williams (Vanuatu) |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention | M. Konrad Raeschke-Kessler (Allemagne) | |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention dont l'économie est en transition | M. Piotr Dombrowicki (Pologne) | M. Yury V. Fedorov (Fédération de Russie) |
| Parties non visées à l'annexe I de la Convention | M ^{me} Carola Aracelly Borja Osorio (Équateur) | M. Carlos Fuller (Belize) |
| | M. Guoqiang Qian (Chine) | |

B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

66. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

67. À sa 9^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI³⁰ sur ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

68. À la 2^e séance, le Président a invité les délégations à se référer au document FCCC/KP/CMP/2013/3, contenant le huitième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, où sont exposées les activités menées par le Comité au cours de la période allant du 26 octobre 2012 au 18 septembre 2013.

69. Le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite), a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Il a fait observer qu'un changement important était attendu dans la composition du Comité et a rappelé l'objectif de promotion de l'équilibre entre hommes et femmes dans les candidatures. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée puis a invité les délégations à faire des déclarations, mais aucune n'a souhaité prendre la parole.

²⁹ Voir la note de bas de page 26 ci-dessus.

³⁰ FCCC/SBI/2013/20, par. 70 à 72.

70. Le Président a fait observer que la CMP devrait adopter une décision et, comme suite à la proposition du Président, la CMP a mis en place des consultations informelles sur la question, facilitées conjointement par M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et M^{me} Ida Kärnström (Suède).

71. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions devaient être élus par la CMP au cours de la session.

72. À la 9^e séance, sur proposition du Président³¹, la CMP a adopté la décision 8/CMP.9 intitulée «Comité de contrôle du respect des dispositions».

73. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions³² dont le nom suit. Le Président a encouragé vivement les groupes et les collectifs concernés à faire connaître les candidatures en attente au plus tard le 31 janvier 2014. La CMP est convenue que, conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la neuvième session de la CMP.

Comité de contrôle du respect des dispositions – Chambre de la facilitation

| | Membre | Membre suppléant |
|---|--|---------------------------------|
| États d’Afrique | M. Ladislaus Kyaruzi (République-Unie de Tanzanie) | M. Bubu Jallow (Gambie) |
| États d’Asie et du Pacifique | M ^{me} Sara Baashen (Arabie saoudite) | M. Xiang Gao (Chine) |
| États d’Amérique latine et des Caraïbes | M ^{me} Lisa Benjamin (Bahamas) | M. Teddy St. Louis (Grenade) |
| Parties visées à l’annexe I de la Convention | M ^{me} Mona Aarhus (Norvège) | M. Kunihiko Shimada (Japon) |
| | Remplaçant | |
| États d’Europe occidentale et autres États | M ^{me} Emanuela Sardellitti (Italie) | |
| | Suppléant remplaçant | |
| Petits États insulaires en développement | M. Delano Bart (Saint-Kitts-et-Nevis) | |

Comité de contrôle du respect des dispositions – Chambre de l’exécution

| | Membre | Membre suppléant |
|-----------------|-----------------------------|--|
| États d’Afrique | M. Mohamed Nasr (Égypte) | M ^{me} Marília Telma António Manjate (Mozambique) |

³¹ FCCC/KP/CMP/2013/L.2.

³² Voir la note de bas de page 26 ci-dessus.

| | | |
|--|--|---|
| États d'Asie et du Pacifique | M. Mohammad Alam (Jordanie) | M. Leonardo Massai (Papouasie-Nouvelle-Guinée) |
| États d'Amérique latine et des Caraïbes | M. Orlando Ernesto Rey Santos (Cuba) | M. Jose A. González Norris (Pérou) |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention | M. Milan Zvara (Slovaquie) | M. Jacob Werksman (Union européenne) |
| Parties non visées à l'annexe I de la Convention | M. Ahmad Rajabi (République islamique d'Iran) | |
| | Remplaçant | |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention | M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan) | |

VII. Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

74. À la 2^e séance, le Président a invité les délégations à se référer au document FCCC/KP/CMP/2013/2, qui contient le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour la période allant du 30 novembre 2012 au 31 juillet 2013.

75. Le Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté à la CMP un rapport oral dans lequel le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation soulignait les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

76. Les représentants de six Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des représentants d'ONG œuvrant en faveur de l'environnement et de la jeunesse ont également fait des déclarations.

77. Le Président a fait observer que la CMP devait adopter une décision et, comme suite à cette proposition, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Suzanty Sitorus (Indonésie) et M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne).

78. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation devaient être élus par la CMP au cours de la session.

79. À sa 9^e séance, sur proposition du Président³³, la CMP a adopté la décision 1/CMP.9 intitulée «Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation».

80. La CMP a remercié l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, la Norvège, la Suède et la Suisse pour leurs annonces de contributions généreuses au Fonds pour l'adaptation, représentant un montant total de plus de 100 millions de dollars des États-Unis. Une déclaration a été faite par le Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, qui a, lui aussi, remercié les Parties susmentionnées pour leurs contributions

³³ FCCC/KP/CMP/2013/L.6.

et a lancé un appel à d'autres contributions pour financer les projets restants. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une au nom du Groupe des États d'Afrique.

81. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont le nom suit³⁴. Le Président a encouragé vivement les groupes et les collectifs concernés à faire connaître les candidatures en attente au plus tard le 31 janvier 2014. La CMP est convenue que, conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la neuvième session de la CMP.

Conseil du Fonds pour l'adaptation

| | Membre | Membre suppléant |
|--|---|--|
| États d'Afrique | M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby (Égypte) | M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) |
| États d'Asie et du Pacifique | M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan) | |
| États d'Europe orientale | M ^{me} Laura Dzelzyte (Lituanie) | M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie) |
| États d'Amérique latine et des Caraïbes | M. Philip S. Weech (Bahamas) | M. Jeffery Elleson Spooner (Jamaïque) |
| États d'Europe occidentale et autres États | M. Anton Hilber (Suisse) | |
| Pays les moins avancés | M. Mamadou Honadia (Burkina Faso) | M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) |
| Parties visées à l'annexe I de la Convention | | M ^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne) |
| Parties non visées à l'annexe I de la Convention | M. Boubacar Sidiki Dembele (Mali) | M ^{me} Wenhong Huang (Chine) |

B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

82. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

83. À la 9^e séance, sur recommandation du SBI³⁵, la CMP a adopté la décision 2/CMP.9 intitulée «Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation».

³⁴ Voir la note de bas de page 26 ci-dessus.

³⁵ FCCC/SBI/2013/20, par. 86.

VIII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

84. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

85. À la 9^e séance, sur recommandation du SBI³⁶, la CMP a adopté la décision 9/CMP.9 intitulée «Informations supplémentaires figurant dans les sixièmes communications nationales soumises en application du paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto».

IX. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement

(Point 9 de l'ordre du jour)

86. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

87. À la 9^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI³⁷ sur ce point et a engagé vivement le SBI à continuer d'étudier la question en vue de recommander à la CMP l'examen puis l'adoption, à sa dixième session (décembre 2014), d'un projet de décision s'y rapportant.

X. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

88. À la 1^{re} séance, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

89. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI³⁸, la CMP a adopté des conclusions sur le rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.

2. Conclusions

90. La CMP a pris note du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2013³⁹.

³⁶ FCCC/SBI/2013/20, par. 14.

³⁷ FCCC/SBI/2013/20, par. 214.

³⁸ FCCC/SBI/2013/20, par. 17.

³⁹ FCCC/KP/CMP/2013/6 et Add.1.

XI. Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

91. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBSTA pour examen.
92. À la 9^e séance, le Président a rappelé que le SBSTA avait transmis à la CMP, pour examen, un projet de décision⁴⁰. Il a également rappelé que, après la conclusion des travaux de la trente-neuvième session du SBSTA, il avait demandé au Président du SBSTA de poursuivre les consultations sur ce point en même temps que celles menées sur le point subsidiaire 12 a) de l'ordre du jour du SBSTA, intitulé «Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto». Il a en outre rappelé que, suite à une première série de ces consultations conjointes, à sa demande, des consultations distinctes et dissociées avaient été engagées sur ce point par M^{me} Rummel-Bulska et M^{me} Chodor. Sur la base de ces consultations, et sur proposition du Président⁴¹, la CMP a adopté des conclusions sur ce point.

2. Conclusions

93. La CMP n'est pas parvenue à achever ses travaux au sujet de la demande faite par le Kazakhstan d'une clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
94. La CMP a demandé au SBSTA de poursuivre l'examen de cette question à la quarantième session du SBSTA.

XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

95. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.
96. À sa 9^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI⁴² sur ce point.

XIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

97. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBSTA pour examen.

⁴⁰ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 101.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2013/L.5.

⁴² FCCC/SBI/2013/20, par. 146 et 147.

98. À la reprise de la 9^e séance, le Président a rappelé que le Président du SBSTA avait indiqué que cette question était examinée conjointement avec le point subsidiaire de l'ordre du jour du SBI consacré aux «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» au titre du point subsidiaire 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA, intitulé «Forum et programme de travail».

99. Sur recommandation du SBSTA, la CMP a pris note des conclusions adoptées par le SBSTA⁴³ et le SBI⁴⁴ sur cette question et a relevé que le SBSTA avait décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa session suivante⁴⁵.

XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

100. À la 1^{re} séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

101. À la reprise de la 9^e séance, le Président a rappelé que le Président du SBI avait indiqué que cette question était examinée conjointement avec le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» au titre du point subsidiaire 15 a) de l'ordre du jour du SBI, intitulé «Forum et programme de travail».

102. Sur recommandation du SBI, la CMP a pris note des conclusions adoptées par le SBI⁴⁶ et le SBSTA⁴⁷ sur cette question et a noté que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa session suivante⁴⁸.

XV. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 15 de l'ordre du jour)

103. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

104. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

105. À sa 9^e séance, la CMP a rappelé que, sur recommandation du SBI⁴⁹, la Conférence des Parties avait adopté la décision 26/CP.19 intitulée «Exécution du budget de l'exercice

⁴³ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 56.

⁴⁴ FCCC/SBI/2013/20, par. 155.

⁴⁵ On trouvera des informations supplémentaires au paragraphe 49 du document FCCC/CP/2013/10.

⁴⁶ Voir la note de bas de page 44 ci-dessus.

⁴⁷ Voir la note de bas de page 45 ci-dessus.

⁴⁸ On trouvera des informations supplémentaires au paragraphe 57 du document FCCC/CP/2013/10.

biennal 2012-2013». Sur proposition du Président, la CMP a approuvé la décision 26/CP.19⁵⁰.

B. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

106. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

107. Le SBI a procédé à l'examen de ce point, sans achever ses travaux s'y rapportant, et a décidé d'inviter la Conférence des Parties et la CMP à approfondir la question. Le Président de la CMP a invité M. Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) et M. Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) à faciliter les consultations (voir par. 15 ci-dessus).

108. À la reprise de sa 9^e séance, sur proposition du Président⁵¹, la CMP a adopté la décision 10/CMP.9 intitulée «Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015».

C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

109. À la 1^{re} séance, ce point subsidiaire de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

110. À sa 9^e séance, la CMP a pris note de la décision du SBI sur ce point subsidiaire⁵².

XVII. Réunion de haut niveau

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la réunion de haut niveau

111. La réunion de haut niveau conjointe de la Conférence des Parties et de la CMP a été ouverte par le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP, M. Korolec, à la 3^e séance de la Conférence des Parties et de la CMP, le 19 novembre.

112. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau ont assisté le Premier Ministre de la Pologne, M. Donald Tusk, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. John W. Ashe, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Mrisho Kikwete, et la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres.

113. À l'ouverture de la réunion de haut niveau, le Premier Ministre de la Pologne, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Secrétaire exécutive de la Convention ont fait des déclarations.

114. Pour marquer l'ouverture de la réunion de haut niveau, le Gouvernement polonais a organisé une manifestation culturelle.

⁴⁹ FCCC/SBI/2013/20, par. 178.

⁵⁰ FCCC/CP/2013/10, par. 144 et 145.

⁵¹ FCCC/KP/CMP/2013/L.9.

⁵² FCCC/SBI/2013/20, par. 184.

B. Déclarations des Parties et des États dotés du statut d'observateur

115. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations⁵³ ont été faites par 143 Parties, dont 4 par des chefs d'État ou de gouvernement, 2 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, 84 par des ministres et 54 par des représentants de Parties⁵⁴. En outre, deux déclarations ont été faites par des représentants d'États dotés du statut d'observateur. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties au nom de groupes de négociation et d'autres groupes.

XVIII. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 18 de l'ordre du jour)

116. À la 9^e séance de la Conférence des Parties et à la 8^e séance de la CMP, tenues conjointement le 22 novembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG⁵⁵.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

117. À la 2^e séance, le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

118. Sur proposition du Président, la CMP a approuvé l'organisation par le Président d'une séance d'information informelle sur les dispositions pour la table ronde ministérielle de haut niveau prévue en juin 2014, qui était chargée⁵⁶ d'examiner les informations fournies par les Parties ayant pris un engagement chiffré de limitation et de réduction des émissions inscrit dans la troisième colonne de l'annexe B figurant à l'annexe I de la décision 1/CMP.8⁵⁷.

XX. Conclusion des travaux de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

119. À la reprise de sa 9^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport de sa neuvième session⁵⁸ et, sur proposition du Président, elle a autorisé le Rapporteur à achever le rapport de la session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

⁵³ Les déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau sont accessibles à l'adresse: https://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/statements/items/7878.php.

⁵⁴ Une déclaration d'une Partie a été faite conjointement par deux représentants.

⁵⁵ Voir la note de bas de page 53 ci-dessus.

⁵⁶ Décision 1/CMP.8, par. 9 et 10.

⁵⁷ La séance d'information s'est tenue le 15 novembre.

⁵⁸ FCCC/KP/CMP/2013/L.4.

B. Clôture de la session

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

120. Sur proposition du Pérou⁵⁹, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.9 intitulée «Expression de gratitude au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Varsovie». Le Président a ensuite prononcé la clôture de la neuvième session de la CMP.

⁵⁹ FCCC/CP/2013/L.1–FCCC/KP/CMP/2013/L.1.

Annexe I

[Anglais seulement]

Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations attending the ninth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol

A. Parties to the Kyoto Protocol

| | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Afghanistan | Comoros | Guatemala |
| Albania | Congo | Guinea |
| Algeria | Cook Islands | Guinea-Bissau |
| Angola | Costa Rica | Guyana |
| Antigua and Barbuda | Côte d'Ivoire | Haiti |
| Argentina | Croatia | Honduras |
| Armenia | Cuba | Hungary |
| Australia | Cyprus | Iceland |
| Austria | Czech Republic | India |
| Azerbaijan | Democratic People's Republic of Korea | Indonesia |
| Bahamas | Democratic Republic of the Congo | Iran (Islamic Republic of) |
| Bahrain | Denmark | Iraq |
| Bangladesh | Djibouti | Ireland |
| Belarus | Dominica | Israel |
| Belgium | Dominican Republic | Italy |
| Belize | Ecuador | Jamaica |
| Benin | Egypt | Japan |
| Bhutan | El Salvador | Jordan |
| Bolivia (Plurinational State of) | Equatorial Guinea | Kazakhstan |
| Bosnia and Herzegovina | Eritrea | Kenya |
| Botswana | Estonia | Kiribati |
| Brazil | Ethiopia | Kuwait |
| Brunei Darussalam | European Union | Kyrgyzstan |
| Bulgaria | Fiji | Lao People's Democratic Republic |
| Burkina Faso | Finland | Latvia |
| Burundi | France | Lebanon |
| Cabo Verde | Gabon | Lesotho |
| Cambodia | Gambia | Liberia |
| Cameroon | Georgia | Libya |
| Central African Republic | Germany | Liechtenstein |
| Chad | Ghana | Lithuania |
| Chile | Greece | Luxembourg |
| China | Grenada | Madagascar |
| Colombia | | |

| | | |
|----------------------------------|-----------------------|--|
| Malawi | Philippines | The former Yugoslav Republic of Macedonia |
| Malaysia | Poland | Timor-Leste |
| Maldives | Portugal | Togo |
| Mali | Qatar | Tonga |
| Malta | Republic of Korea | Trinidad and Tobago |
| Marshall Islands | Republic of Moldova | Tunisia |
| Mauritania | Romania | Turkey |
| Mauritius | Russian Federation | Turkmenistan |
| Mexico | Rwanda | Tuvalu |
| Micronesia (Federated States of) | Saint Kitts and Nevis | Uganda |
| Monaco | Saint Lucia | Ukraine |
| Mongolia | Samoa | United Arab Emirates |
| Montenegro | Sao Tome and Principe | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland |
| Morocco | Saudi Arabia | United Republic of Tanzania |
| Mozambique | Senegal | Uruguay |
| Myanmar | Serbia | Uzbekistan |
| Namibia | Seychelles | Vanuatu |
| Nauru | Sierra Leone | Venezuela (Bolivarian Republic of) |
| Nepal | Singapore | Viet Nam |
| Netherlands | Slovakia | Yemen |
| New Zealand | Slovenia | Zambia |
| Nicaragua | Solomon Islands | Zimbabwe |
| Niger | Somalia | |
| Nigeria | South Africa | |
| Niue | Spain | |
| Norway | Sri Lanka | |
| Oman | Sudan | |
| Pakistan | Swaziland | |
| Palau | Sweden | |
| Panama | Switzerland | |
| Papua New Guinea | Syrian Arab Republic | |
| Paraguay | Tajikistan | |
| Peru | Thailand | |

B. Observer States

Canada
 Holy See
 State of Palestine
 United States of America

C. United Nations bodies and programmes

United Nations
 United Nations Capital Development Fund

United Nations Children's Fund
United Nations Department of Economic and Social Affairs
United Nations Development Programme
United Nations Economic Commission for Africa
United Nations Economic Commission for Europe
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women
United Nations Environment Programme
United Nations Global Compact
United Nations High Commissioner for Refugees
United Nations Human Settlements Programme
United Nations Information Centre Warsaw
United Nations Institute for Training and Research
United Nations Office for Disaster Risk Reduction
United Nations Office for Project Services
United Nations Population Fund
United Nations System Chief Executives Board for Coordination
United Nations University
United Nations University – Institute for Environment and Human Security
World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity
United Nations Convention to Combat Desertification

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Fund for Agricultural Development
International Maritime Organization
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization

World Health Organization

World Intellectual Property Organization

World Meteorological Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund secretariat

International Atomic Energy Agency

International Finance Corporation

International Monetary Fund

World Bank

World Trade Organization

Annexe II

[*Anglais seulement*]

Calendar of meetings of Convention and Kyoto Protocol bodies, 2014-2018

- First sessional period in 2014: 4–15 June¹
- Second sessional period in 2014: 1–12 December²
- First sessional period in 2015: 3–14 June
- Second sessional period in 2015: 30 November to 11 December³
- First sessional period in 2016: 18–29 May
- Second sessional period in 2016: 30 November to 11 December
- First sessional period in 2017: 10–21 May
- Second sessional period in 2017: 29 November to 10 December
- First sessional period in 2018: 2–13 May
- Second sessional period in 2018: 7–18 November

¹ The Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action will hold its first additional session in Bonn, Germany, from 10 to 14 March 2014 and will decide whether to hold a second additional session in the second half of 2014 (FCCC/ADP/2013/3, paras. 32 and 33).

² This is a revision of the dates of the twentieth session of the Conference of the Parties (COP) and the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol (CMP) as indicated in decision 28/CP.19.

³ This is a revision of the dates of COP 21 and CMP 11 as indicated in decision 28/CP.19.

Annexe III

[*Anglais seulement*]

Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its ninth session

| | |
|---|--|
| FCCC/KP/CMP/2013/1 | Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary |
| FCCC/KP/CMP/2013/2 | Report of the Adaptation Fund Board. Note by the Chair of the Adaptation Fund Board |
| FCCC/KP/CMP/2013/3 | Annual report of the Compliance Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol |
| FCCC/KP/CMP/2013/4 and Corr. 1 | Annual report of the Joint Implementation Supervisory Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol |
| FCCC/KP/CMP/2013/5 (Parts I and II) | Annual report of the Executive Board of the clean development mechanism to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol |
| FCCC/KP/CMP/2013/6 | Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2013. Note by the secretariat |
| FCCC/KP/CMP/2013/6/Add.1 | Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2013. Note by the secretariat. Addendum. Compilation and accounting information by Party |
| FCCC/KP/CMP/2013/7 | Request from Kazakhstan for clarification of the text of Article 3, paragraph 7 ter, (section G) of the Doha Amendment. Note by the secretariat |
| FCCC/CP/2013/9– FCCC/KP/CMP/2013/8 | Report on credentials. Report of the Bureau |
| FCCC/CP/2013/L.1– FCCC/KP/CMP/2013/L.1 | Expression of gratitude to the Government of the Republic of Poland and the people of the city of Warsaw. Draft resolution submitted by Peru |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.2 | Compliance Committee. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.3 | Guidance on the implementation of Article 6 of the Kyoto Protocol. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.4 | Draft report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on its ninth session |

| | |
|-----------------------------------|---|
| FCCC/KP/CMP/2013/L.5 | Clarification of the text in section G (Article 3, paragraph 7 ter) of the Doha Amendment to the Kyoto Protocol, in particular the information to be used to determine the “average annual emissions for the first three years of the preceding commitment period”. Draft conclusions proposed by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.6 | Report of the Adaptation Fund Board. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.7 | Second review of the Adaptation Fund. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.8 | Review of the modalities and procedures for the clean development mechanism. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.9 | Programme budget for the biennium 2014–2015. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.10 | Guidance relating to the clean development mechanism. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.11 | Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 4/CMP.7 and 1/CMP.8 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Proposal by the President |
| FCCC/KP/CMP/2013/L.11/Add.1 | Guidance for reporting information on activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol. Proposal by the President. Addendum |
| FCCC/SBSTA/2013/3 and Add.1 and 2 | Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-eighth session, held in Bonn from 3 to 14 June 2013 |
| FCCC/SBSTA/2013/5 | Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-ninth session, held in Warsaw from 11 to 17 November 2013 |
| FCCC/SBSTA/2013/L.21 | Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-ninth session |
| FCCC/SBSTA/2013/L.24/Add.1 | Implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emission reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Draft conclusions proposed by the Chair. Addendum |
| FCCC/SBSTA/2013/L.31 | Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 4/CMP.7 and 1/CMP.8 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Draft conclusions proposed by the Chair |

| | |
|--------------------------|--|
| FCCC/SBI/2013/10 | Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-eighth session, held in Bonn from 3 to 14 June 2013 |
| FCCC/SBI/2013/20 | Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-ninth session, held in Warsaw from 11 to 18 November 2013 |
| FCCC/SBI/2013/L.1 | Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-ninth session |
| FCCC/SBI/2013/L.3 | Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2013. Draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.6 | Adaptation Fund under the Kyoto Protocol. Draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.7/Add.2 | Sixth national communications from Parties included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair. Addendum |
| FCCC/SBI/2013/L.11 | Review of the joint implementation guidelines. Draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.13 | Date of the completion of the expert review process under Article 8 of the Kyoto Protocol for the first commitment period. Draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.14/Add.1 | Modalities for expediting the establishment of eligibility for Parties included in Annex I to the Convention with commitments for the second commitment period whose eligibility has not yet been established. Draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.18/Rev.1 | Capacity-building under the Kyoto Protocol. Revised draft conclusions proposed by the Chair |
| FCCC/SBI/2013/L.20 | Budget performance for the biennium 2012–2013. Draft conclusions proposed by the Chair |
